

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix neuf, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du vingt-huit mars deux mil dix neuf, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

**PRESENT(E)S** : André CORZANI, Lionel GERARD, Françoise BERG, Lucien VIGO, Jean-Jacques GOTTINI, Pascale FRANGIAMORE, Edouard KOZLOWSKI, Sylvie LUCCHESI-PALLI, Gérard KEFF, Gérard LINTZ, Lydie BAGGIO, Lorella BERTIN, Nadine OREILLARD, Mario CROCENZO, René METZINGER, Alain-Marie SAVARD, Emmanuel BERGE, Sébastien FURLAN, Isabelle WOLFF, Pierre-André THIEBAULT.

**ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S** : Christine ZATTARIN par Lydie BAGGIO, Audrey PONT par Pascale FRANGIAMORE, Jean-Louis CANO par Gérard LINTZ, Anne-Marie SPATARO par Françoise BERG, Gérard MASSENET par Sylvie LUCCHESI-PALLI, Liliane COGNARD par André CORZANI, Antoine DIASIO par Alain-Marie SAVARD, Anaïs GAYSSOT par Nadine OREILLARD.

**ABSENTS** : Rosa ROSSI, Pierre-André THIEBAULT (à compter du point 1.6).

Monsieur le Maire ouvre la séance, donne lecture des pouvoirs et sollicite une candidature à la fonction de secrétaire de séance, acceptée par Mme Frangiamore.

Il soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance de conseil municipal. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire entre dans l'ordre du jour et donne la parole à M. Gérard pour les points financiers.

**1- FINANCES**

M. Gérard souligne le travail conséquent effectué au cours de ce mandat, et ce, malgré les contraintes budgétaires fortes aussi bien sur les recettes (baisse des dotations de l'Etat) que sur les dépenses (nouvelles dépenses obligatoires liées aux mises aux normes logiciels et accessibilité bâtiments, en fonctionnement comme en investissement).

Grâce à une gestion rigoureuse, la ville a mené des investissements importants qui lui ont permis d'améliorer les infrastructures et ses équipements (installation du haut débit et création de l'espace Marie Curie notamment), et tout cela, en baissant la part communale des impôts locaux, ce qui a amené une baisse d'impôt pour la majorité des Joviciens.

### **1.1 - Comptes de gestion 2018**

Après avis favorable de la commission des finances en date du 28 mars 2018, il est proposé au conseil d'approuver les comptes de gestion 2018 dont les écritures sont concordantes avec les comptes administratifs 2018.

Les votes s'établissent comme suit :

- Budget principal : unanimité
- Budget de la maison médicale : 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault) (M. Gottini ne prend part, ni au débat, ni au vote)
- Budget de l'Hermitage : 27 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault)
- Budget du cinéma Casino : 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Thiébault) (M. Savard ne prend part, ni au débat, ni au vote)
- Budget du Pôle santé : 27 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault)

-

### **1.2 - Comptes administratifs 2018**

Mme la Directrice Générale des Services donne lecture des chapitres des comptes administratifs et indique que la commission des finances du 28 mars 2019 a émis un avis favorable à l'ensemble des documents financiers présentés.

Concernant le compte administratif de la ville, M. Thiébault s'interroge sur la baisse annoncée des impôts locaux alors que la recette correspondante a augmenté au compte administratif et ce, malgré une baisse de la population.

La Directrice Générale des Services indique que la hausse est liée à l'évolution des bases d'imposition qui sont réévaluées annuellement par l'Assemblée Nationale.

Pour M. Thiébault, il n'y a donc pas eu baisse des impôts. Le Maire confirme que les taux d'imposition votés par le conseil municipal ont bien baissé, contrairement à ce qu'ont pratiqué les autres villes de France.

M. Thiébault constate la recette de 941 000 € de vente de patrimoine. Il demande si ce sont les ventes des deux immeubles. La Directrice Générale des Services explique que cette recette correspond à la vente de l'immeuble Bernanose et des logements à Corradini et Marie Curie.

M. Thiébault demande alors où se situe la dette correspondante de 700 000 €. Après réflexion, la Directrice comprend que M. Thiébault est hors sujet et évoque la dette liée aux ventes des résidences du CCAS qui ne relève pas de ce budget.

Le Maire confirme que l'objet du conseil municipal est d'examiner les budgets de la ville et non pas du CCAS. Les questions relatives au CCAS sont abordées par le conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire quitte la salle et cède la présidence au premier adjoint qui soumet les documents aux votes qui s'établissent ainsi :

- Budget principal : 25 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault)
- Budget de la maison médicale : 24 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault) (M. Gottini ne prend part, ni au débat, ni au vote)
- Budget de l'Hermitage : 23 voix POUR et 3 voix CONTRE (MM. Thiébault, Savard et Diasio)
- Budget du cinéma Casino : 23 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Thiébault) (M. Savard ne prend part, ni au débat, ni au vote)
- Budget du Pôle santé : 25 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault)

### **1.3 - Affectation des résultats**

Monsieur l'adjoint aux finances présente les résultats de l'exercice 2018 des comptes administratifs et propose leur affectation :

Sur le budget principal : alors que la section de fonctionnement présente un excédent de 964 542.10 € et la section d'investissement un déficit corrigé de 762 770.78 €, il sera proposé d'affecter 762 770.78 € à la section d'investissement (cpte 1068) et de conserver le reliquat en excédent reporté de la section de fonctionnement, soit 201 771.32 € (cpte 002).

Adopté par 27 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault).

Sur le budget de la maison médicale : alors que la section de fonctionnement présente un excédent de 27 022.02 € et la section d'investissement un déficit corrigé de 1 304.70 €, il sera proposé d'affecter 1 304.70 € à la section d'investissement (cpte 1068) et de conserver le reliquat en excédent reporté de la section de fonctionnement, soit 25 717.32 € (cpte 002).

Adopté par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault) (M. Gottini ne prend part, ni au débat, ni au vote).

Sur le budget du pôle santé : alors que la section de fonctionnement présente un excédent de 65 329.42 € et la section d'investissement un déficit corrigé de 63 655.85 €, il sera proposé d'affecter 63 655.85 € à la section d'investissement (cpte 1068) et de conserver le reliquat en excédent reporté de la section de fonctionnement, soit 1 673.57 € (cpte 002).

Adopté par 27 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault).

Sur le budget du cinéma Casino : alors que la section de fonctionnement présente un excédent de 5 175.83 € et la section d'investissement un excédent corrigé de 1 520.11 €, il sera proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement en excédent reporté de la section de fonctionnement, soit 5 175.83 € (cpte 002).

Adopté par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Thiébault) (M. Savard ne prend part, ni au débat, ni au vote).

Sur le budget du quartier Hermitage, la procédure d'affectation du résultat ne s'applique pas (comptabilité particulière à ce type de budget).

### **1.4 - Vote des taux d'imposition**

Comme Monsieur le Maire l'avait annoncé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, il propose le maintien des taux de fiscalité locale, c'est-à-dire :

Taxe d'habitation : 17.61 %

Taxe sur le foncier bâti : 22.93 %

Taxe sur foncier non bâti : 78.79 %

Cette proposition de ne pas augmenter les taux confirme un choix qui vient de loin, d'autant que ce choix avait été critiqué à l'époque par la Chambre Régionale des Comptes. C'est un beau message dans une ville aussi contrainte que Joeuf (en raison des charges transférées et baisses des dotations de l'Etat). Le Maire rappelle d'ailleurs qu'il faut remonter 25 ans en arrière pour retrouver les mêmes taux qu'aujourd'hui.

Monsieur Gérard incite les élus à lire le document « Eléments d'information sur la fiscalité locale » transmis à l'appui de la convocation du conseil municipal. Ce document explique notamment la hausse de la recette communale malgré une baisse des taux ; il démontre également la baisse de la pression fiscale pour les Joviciens en contrepartie de la hausse des allocations compensatrices versées par l'Etat.

Proposition adoptée par 27 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault).

### **1.5 - Budgets primitifs 2019**

Après avis favorable de la commission des finances en date du 28 mars 2019, les budgets primitifs annotés des budgets suivants sont présentés au niveau des chapitres :

- Budget principal
- Budget de la maison médicale
- Budget de l'Hermitage
- Budget du cinéma Casino
- Budget du Pôle santé

M. Savard rappelle son opposition au projet de création du court de tennis couvert.

Le budget primitif 2019 de la ville est adopté par 25 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Thiébault) et 2 ABSTENTIONS (MM. Savard et Diasio).

Pour le Maire, c'est un bon budget primitif car il consacre des efforts qui viennent de loin et qui sont l'aboutissement de choix anciens et réitérés d'année en année. Grâce à cela, il y a bien desserrement des tenailles du ciseau en fonctionnement, grâce à une gestion rigoureuse quotidienne des services et des décisions politiques fortes. Il rappelle que le niveau d'endettement de la ville est nettement inférieur aux villes de même strate démographique, ce qui permet à la ville d'envisager sereinement ses projets à venir.

Il confirme que les taux d'imposition ont été réduits, et ce, malgré les charges transférées sur les collectivités, les baisses des dotations de l'Etat et la réduction des subventions.

Le bon résultat de ce budget est bien à mettre à l'actif des différentes majorités qui se sont succédées.

De nombreux investissements sont prévus cette année, et notamment la création du court de tennis qui bénéficie d'un fort taux de subventionnement (près de 80%). Cet investissement, cumulé aux travaux d'aménagement du stade Sainte-Anne et aux travaux engagés dès la fin de l'année sur le collège qui va fermer, consacre une évolution très positive de la butte de Ravenne, dont les usagers sont essentiellement sportifs.

Il rappelle enfin que l'aménagement du centre-bourg a été déclaré prioritaire par le conseil municipal de novembre dernier et que des opérations extérieures y seront menées dès cette année. Il espère que les contacts vont aboutir sur la question du Leaderprice, en lien avec l'EPFL.

La Directrice Générale des Services présente ensuite les budgets annexes. Ils sont adoptés comme suit :

- Budget de la maison médicale : 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault) (M. Gottini ne prend part, ni au débat, ni au vote)
- Budget de l'Hermitage : 25 voix POUR et 3 voix CONTRE (MM. Thiébault, Savard et Diasio)

M. Savard intervient sur la mauvaise définition qui est faite de la géothermie dans le cadre de ce budget ; pour lui, il ne s'agit pas de géothermie, mais uniquement d'une pompe à chaleur qui puise sa source dans l'eau des mines. Le Maire répond que la question de la géothermie n'est pas à l'ordre du jour ; le résultat de l'étude vient d'être transmis et la commission compétente et le conseil municipal en seront saisis en temps et en heure.

M. Furlan explique qu'il s'est toujours opposé à ce budget par manque de connaissance. Aujourd'hui, il change de position, notamment au regard de l'étude qu'il a menée sur la démographie et les capacités financières de la ville. Il n'est toutefois pas convaincu que ce quartier sera rempli ; il souhaite donc qu'un travail plus approfondi soit mené autour de celui-ci. Le Maire le remercie pour l'évolution de sa réflexion et répond positivement à sa demande.

- Budget du cinéma Casino : 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Thiébault) (M. Savard ne prend part, ni au débat, ni au vote)
- Budget du Pôle santé : 27 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault).

*Monsieur Thiébault quitte la salle.*

#### **1.6- Subvention exceptionnelle à l'AMAP du Jarnisy**

Après avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2019, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'AMAP du Jarnisy dans le cadre de l'expo-projection-débat du 29 mars à Joeuf autour du film « Zéro phyto, 100% bio ». Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **1.7- Subvention exceptionnelle à Ville Plurielle pour l'organisation d'une initiation à la langue française en direction de parents d'élèves Joviciens non francophones**

Ville Plurielle a mis en place une opération "Passerelle vers la langue française" ayant pour objet de permettre aux parents d'élèves non francophones une initiation à la langue française afin de pouvoir communiquer dans leurs démarches quotidiennes à l'école. Cette opération concerne 10 parents d'élèves joviciens et l'initiation se déroule pendant l'année scolaire à hauteur de 25 séances.

D'un coût total de 2 370 €, il est proposé au conseil municipal de subventionner cette opération à hauteur de 670 €. La commission des finances du 28 mars a émis un avis favorable à cette demande.

Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **1.8- Avenants aux garanties d'emprunts pour l'ASSPO**

Monsieur le Maire rappelle que la ville a garanti des emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne par l'Association Hospitalière. Cette association n'existant plus à ce jour, ayant fusionné pour former l'Association Santé et Services des Pays de l'Orne (ASSPO), la Caisse d'Epargne propose des avenants aux contrats ci-dessous pour modifier le nom de l'emprunteur :

- Caisse d'épargne N° 7079587 : acquisition et aménagement de la salle Saint Michel à Joeuf – montant : 876 000 €. Fin de remboursement le 05/02/2029, capital restant dû au 31/12/18 : 529 775 €. Taux d'intérêt : 3.7%

- Caisse d'épargne N° 7079588 : contrat de prêt pour l'acquisition de la maison Puglisi suite à la délocalisation de la direction – montant : 135 000 €. Fin de remboursement le 05/12/2022, capital restant dû au 31/12/18 : 43 861 €. Taux d'intérêt 3.5%

- Caisse d'épargne N° 9492879 : construction d'un EHPAD sur la commune de Joeuf – montant : 2 942 540 €. Fin de remboursement le 05/01/2042, capital restant dû au 31/12/18 : 2 774 682 €. Taux d'intérêt : taux livret A + 0.7%.

A l'unanimité (M. Vigo, membre du conseil d'administration de l'association, ne prend part ni au débat, ni au vote), le conseil municipal approuve ces avenants et autorise le Maire à les signer.

## **2- COOPERATION INTERCOMMUNALE**

### **2.1- Rapport d'activités 2017 : Fourrière du Jolibois**

M. Lintz, Président du syndicat, donne les principaux éléments du rapport d'activités 2017 de la fourrière du Jolibois. Les éléments marquants sont les suivants :

- Nombre de communes adhérentes : 186 (Meurthe-et-Moselle et Moselle) représentant 316 524 habitants
- Le résultat global de clôture s'élève à 110 391 €
- Le capital restant à rembourser s'élève à 142 031.81 €
- Les honoraires vétérinaires sont de 62 388.80 €
- 237 chiens ont été mis en fourrière, dont 148 récupérés par leur maître et 84 mis au refuge, tandis que 5 ont été euthanasiés
- 731 chats ont été mis en fourrière, dont 1 récupéré par son maître, 351 relâchés, 252 mis au refuge et 115 euthanasiés
- 14 chiens et 51 chats sont concernés à Joeuf

M. Furlan demande à Monsieur Lintz s'il est prévu d'agrandir la structure. Ce dernier répond que la chatterie a été agrandie en 2018 et que le SIVU s'est équipé d'un véhicule d'intervention supplémentaire.

## **3- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

### **3.1-Délégation de service public de la gestion du cinéma Casino : avenant n°4 au contrat de régie intéressée**

Par délibération du 5 avril 2016, le conseil municipal a décidé de confier la gestion du cinéma Casino à la MJC de Joeuf. Alors que ce contrat a déjà enregistré trois avenants visant à diminuer la prime annuelle de régisseur, la MJC a fait état d'un déséquilibre financier ressortant d'une estimation anticipée du compte de résultat 2018, faisant peser un risque sur le gestionnaire. Pour éviter de mettre à mal financièrement la MJC dans sa gestion du cinéma, il est proposé au conseil de revoir la prime de régisseur pour cette fin de contrat.

Par ailleurs, le contrat de DSP s'achève le 30 avril 2019. Il devrait donc faire l'objet d'une nouvelle procédure de consultation. Or, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, les collectivités doivent se référer à de nouvelles sources législatives et réglementaires (notamment le décret n° 2016-86) qui ont modifié et rallongé les procédures de passation de ce type de contrats, laissant moins de souplesse pour la passation des petites délégations de service public comme celle du cinéma. La fin du contrat approchant, le délai à notre disposition ne permet pas à la Ville de

procéder aux différentes phases de passation du prochain contrat de concession, en respectant les délais imposées par la nouvelle législation.

Afin de ne pas nuire au principe de continuité du service public et aussi pour simplifier la gestion budgétaire et comptable des deux entités (ville et MJC), il est préférable de prolonger la durée de la DSP en cours jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider l'avenant n° 4 ayant pour objet à la fois de modifier le montant de la prime de régisseur (augmentation de l'ordre de 3 100 €) et de prolonger la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2019.

Proposition acceptée à l'unanimité (M. Savard ne prend part, ni au débat, ni au vote).

Le Maire clôt la séance en exprimant sa satisfaction face à la quasi-unanimité du vote des différents budgets. Personne n'a remis en cause le bien-fondé ou l'économie générale de la construction budgétaire. C'est très gratifiant car le vote du budget est l'acte essentiel de l'activité municipale dans l'année.